

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires culturelles
 N° tél. : 01.69.48.93.93
 N/Réf. : NDA/ACD/GB

DECISION N° 2011-170

OBJET : Signature d'un contrat de reproduction de tableaux de peinture et de photographies de Gustave Caillebotte avec le Comité Caillebotte pour le site Internet de la Commune d'Yerres.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009, du 17 décembre 2009 et du 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT que la Commune, dans le cadre de la mise en ligne de son site Internet, souhaite utiliser des images de tableaux et de photographies de Gustave Caillebotte,

CONSIDERANT que le Comité Caillebotte, 68, Boulevard Malesherbes 75008 Paris, est détenteur des droits afférents aux reproductions de ces images,

CONSIDERANT le devis présenté par le Comité Caillebotte, définissant l'usage de ces images Internet pour une durée illimitée,

Accusé de réception en préfecture

001-210109911-20111116-2011-170-AU

Date de signature : -

Date de réception : 18/11/2011

DECIDE

DE SIGNER le contrat de reproduction avec le Comité Caillebotte.

DIT que la dépense s'élève à 922,50 € TTC

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2011

Fait à Yerres, le 16 novembre 2011

 **D'Yerres Député Maire**
Philippe DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres